
PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} AVRIL 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 1^{er} avril 2021*

Aujourd'hui, à onze heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 69 Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.